



**PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE SAINT-PAMPHILE**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

AVIS AU PUBLIC EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée directrice générale de la susdite municipalité, QUE :

Les membres du conseil ont adopté, lors de la séance régulière du 11 janvier 2022, le règlement #2022-001 pourvoyant à l'imposition des taxes pour l'année 2022.

Donné à Ville de St-Pamphile, ce 13<sup>e</sup> jour de janvier deux mille vingt-deux.

Alexandra Dupont  
Directrice générale